

Processus de gestion des risques environnementaux et sociaux

Lignes de crédit d'entreprises (autres que celles de détail)

Étape 1

Tri général

Tous les dossiers d'emprunt sont soumis à un tri général qui repère les activités que le Cadre de gestion environnementale interdit.

Étape 2

Évaluation sociale et environnementale

Il s'agit de l'évaluation de l'engagement, de la capacité et des antécédents d'un client en fonction des questions réglementaires, ainsi que des autres risques environnementaux importants, de l'engagement des parties prenantes et, le cas échéant, des questions de consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones.

Étape 3

Outil de catégorisation basé sur les Principes de l'Équateur

Cet outil est utilisé dans les cas où un projet ou une immobilisation corporelle est financé.

Étape 4

Guides de diligence raisonnable par secteur d'activité

Des guides ont été élaborés pour les secteurs qui comportent un risque pour l'environnement.

L'équipe responsable de l'environnement à la TD propose des outils et des ressources aux directeurs des risques de crédit.

Étape 5

Transmission à un échelon supérieur

Lorsqu'une demande obtient une cote élevée pour le risque environnemental qu'elle représente, l'équipe responsable de l'environnement à la TD contribue à déterminer si des mesures peuvent être prises pour réduire le risque environnemental ou social.

Dans les cas où le risque demeure élevé, le processus de transmission à un échelon supérieur permet de soumettre la question à tous les niveaux de gestion des risques de crédit, jusqu'au comité du risque lié à la réputation de la Banque.

Chaque opération de prêt passe par un classement de haut niveau et une évaluation sociale et environnementale (Étape 1 et 2).

Dans le cas du financement de projets ou d'immobilisations corporelles, on fait appel à l'outil de catégorisation basé sur les Principes de l'Équateur (Étape 3). Des directives supplémentaires s'appliquent aux opérations effectuées dans des secteurs qui comportent un risque pour l'environnement (Étape 4).

Les opérations qui représentent un risque élevé pour l'environnement sont transmises à la haute direction. Environnement TD fournit une vaste expertise, des rapports détaillés et des recommandations sur les mesures à prendre (Étape 5).